



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/SC.1/2005/8  
2 août 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

(Quatre-vingt-dix-neuvième session, 17-19 octobre 2005,  
point 9 de l'ordre du jour)

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2006-2010**

Note du secrétariat

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son projet de programme de travail pour la période 2006-2010, et notamment déterminer s'il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments du programme et se pencher sur les résultats escomptés pour la prochaine période biennale, c'est-à-dire d'ici à 2006/2007. Le texte que le secrétariat propose de supprimer est biffé; les adjonctions sont en caractères gras.

En outre, à sa soixante-septième session, le Comité des transports intérieurs (CTI) a approuvé la note et le tableau reproduits en annexe au présent document, qui montrent le rapport entre les objectifs stratégiques et le programme de travail du CTI.

Le tableau reflète les résultats des débats menés par les différents organes subsidiaires du Comité ou avec les Présidents de ces organes concernant les objectifs stratégiques et leurs programmes de travail respectifs. Il montre que les sujets suivants, tirés des objectifs stratégiques, ont été considérés comme susceptibles d'être pris en compte dans le programme de travail du Groupe de travail des transports routiers (SC.1): développement des liaisons de transport Europe-Asie, utilisation de la télématique et de systèmes de transport intelligents (véhicules, infrastructures), impact du commerce électronique sur les transports, sûreté des transports et tarification de l'usage de l'infrastructure.

Le Comité a prié ses organes subsidiaires de modifier leurs programmes de travail conformément aux indications du tableau.

## ACTIVITÉ 02.2: TRANSPORT ROUTIER

### 02.2.1 Infrastructure routière

#### ACTIVITÉS PERMANENTES

##### I. Application et amendement de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

Exposé succinct: Pour adapter le réseau routier européen aux besoins futurs ~~et pour l'étendre aux pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE~~, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) prendra les mesures nécessaires en vue de faire appliquer l'Accord et de modifier s'il y a lieu ses dispositions ~~concernant, en particulier, la structure du réseau et sa numérotation (annexe I), les normes techniques applicables (annexe II) et l'information et la sécurité des usagers~~, compte tenu de l'évolution des flux de trafic **ainsi que la sûreté et la sécurité du réseau.**

##### Travail à faire:

- a) Examen de l'AGR compte tenu des nouveaux flux de trafic

Résultats escomptés d'ici à 2006-2007: Adoption d'amendements à l'annexe I à l'AGR, y compris la création de nouvelles routes E. Publication d'une carte du réseau **mise à jour.**

Priorité 1

- b) Examen de l'AGR en vue de renforcer les dispositions et les règles de l'AGR qui ont des incidences sur la sécurité routière, la protection de l'environnement et les économies d'énergie

Résultats escomptés d'ici à 2006-2007: **Élaboration et adoption éventuelle de nouveaux amendements à l'annexe II à l'AGR relatifs à la sécurité et à la sûreté, y compris la sécurité dans les tunnels et les critères de protection de l'environnement et le lancement de la procédure de leur mise en œuvre.**

Priorité 1

##### II. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Exposé succinct: Pour contribuer à la construction du réseau TEM dans le cadre d'une infrastructure routière internationale intégrée, le Groupe de travail des transports routiers poursuivra sa coopération étroite avec le TEM.

##### Travail à faire:

Évaluation des progrès accomplis et escomptés dans la réalisation du projet TEM et examen des possibilités de contribuer à son extension (par exemple, transport combiné, financement).

Résultats escomptés d'ici à 2006-2007: Surveillance du développement du projet TEM.

Priorité 2

02.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations

Exposé succinct: Pour simplifier et harmoniser les prescriptions concernant le transport international par route et la facilitation de ces opérations, le Groupe de travail des transports routiers élaborera et mettra à jour, si besoin est, les instruments internationaux appropriés et étudiera certains aspects du transport international de voyageurs et de marchandises par route, concernant en particulier la facilitation du transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale ainsi que la simplification et l'harmonisation des procédures administratives et de la documentation.

Travail à faire:

- c) Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)

Résultats escomptés d'ici à 2006-2007: ~~Lancement de la procédure de mise en œuvre de l'ensemble d'amendements à l'AETR en vue de l'introduction du nouveau tachygraphe numérique.~~ Alignement de l'AETR sur les nouvelles dispositions adoptées par l'Union européenne concernant la réglementation des temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels. Organisation, éventuellement, d'un **séminaire sur l'introduction du tachygraphe numérique pour les États non membres de l'Union européenne.**

Priorité 1

- d) Examen des questions liées au système de la carte internationale d'assurance automobile (Carte verte)

Résultats escomptés d'ici à 2006-2007: Promotion et facilitation de l'adhésion au système de la Carte verte. **Examen des possibilités de mettre en place un système international d'assurance automobile pour les États d'Asie centrale.**

Priorité 2

- e) Promotion de l'harmonisation des mesures fiscales et autres, en vue d'éviter toute pratique discriminatoire dans le transport routier international

Résultats escomptés d'ici à 2006-2007: Élaboration de propositions concernant l'harmonisation des mesures fiscales et autres dans le transport routier international.

Priorité 2-3

## ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- f) **Modification** ~~Nouvelle version révisée~~ de la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4)

Résultats escomptés d'ici à 2006-2007: ~~Diffusion, sous une forme modernisée, de la nouvelle version de la R.E.4 (2000-2001) adoptée.~~ **Examen de la nécessité de modifier ou de compléter la R.E.4 sur certains sujets comme la sûreté du transport de passagers.**

Priorité 1

- g) Examen des difficultés, des possibilités et des faits nouveaux en matière de facilitation du franchissement des frontières et examen des possibilités de prendre des mesures efficaces, autres que juridiques, concernant le passage des frontières et les aménagements aux frontières dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale

Résultats escomptés d'ici à 2006-2007: Coopération avec le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) en ce qui concerne certains aspects de la nouvelle annexe 8 proposée à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, tels que **la délivrance de visa aux conducteurs professionnels**, un certificat international de pesage des véhicules et un certificat de contrôle technique.

Priorité 1

- ~~h) Révision de la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR) afin qu'elle soit plus largement acceptée par les gouvernements~~

Résultats escomptés d'ici à 2004-2005: Relance éventuelle des travaux de révision de la CVR

Priorité 3

- h) Examen de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) en vue de l'incorporation de l'échange de données informatisé (EDI), dans les procédures CMR

Résultats escomptés d'ici à 2006-2007: Adoption d'un nouveau protocole à la CMR introduisant l'EDI.

Priorité 1

- i) Analyse de la mise en œuvre des accords et conventions de la CEE en rapport avec les transports

Résultats escomptés d'ici à 2006-2007: Lancement d'une étude visant à évaluer la mise en œuvre des différents accords et conventions concernant le transport routier par les Parties contractantes.

Priorité 2

---

## ANNEXE

### **Relation entre les objectifs stratégiques et le programme de travail du Comité des transports intérieurs**

Note: À sa soixante-sixième session, tenue en février 2004, le Comité avait adopté ses objectifs stratégiques, tels qu'établis par son Bureau (TRANS/2004/2, annexe 3, appendice 1; TRANS/2004/18). Il avait également pris note d'un document complémentaire (TRANS/2004/2, annexe 3, appendice 2; TRANS/2004/19) qui indiquait certains domaines importants susceptibles de faire l'objet de travaux futurs (TRANS/2004/2, annexe 3, appendice 1, par. 11; TRANS/2004/18, par. 11) et avait demandé à ses organes subsidiaires d'examiner le tableau de ce document complémentaire et de repérer les questions qui pourraient être ajoutées à leurs programmes de travail respectifs (ECE/TRANS/156, par. 14).

La liste des questions figurant au paragraphe 11 des Objectifs stratégiques (TRANS/2004/18) que les organes subsidiaires ont pris en considération lorsqu'ils ont examiné le tableau est la suivante:

1. Le développement des liaisons de transport Europe-Asie;
2. L'utilisation de la télématique et de systèmes de transport intelligents (véhicules, infrastructures);
3. Le vieillissement de la population;
4. L'intégration européenne;
5. L'émergence de technologies de propulsion moins polluantes et la prise en compte de nouvelles sources d'énergie;
6. L'impact du commerce électronique sur les transports;
7. La sûreté des transports;
8. La tarification de l'usage de l'infrastructure;
9. La mondialisation de l'économie et ses incidences sur le transport.

Le tableau révisé reproduit dans le présent document reflète les résultats des débats des différents organes subsidiaires concernant les objectifs stratégiques et le programme de travail.

Organe	Questions								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
WP.5 02.1	CA: f)			CA: j) a)					CA: a)
SC.1 02.2.1 02.2.2	1 a)	a)				g)	1 b)	c)	
WP.1 02.3		b)	b)						
WP.29 02.4.1 02.4.2		a)			a) tous éléments		a)		
SC.2 02.5.1 02.5.2	I g)	ii)	I e)	I a) c)					
SC.3 02.6.1 02.6.2	a)	k) l) m) n)		a) c) f)	a) b) d) f) n)	n)			
WP.15 02.7	a) c)	a) b) c)		a) b) c)			a) b) c)		a) b) c)
TSE 02.8									
WP.24 02.9	b) h)	d) e) f)	f)					d)	c)
WP.30 02.10	h)	f) g)		f) e)		f) g)	a) f) g)		b) c)
WP.11 02.11				g)	e)				
WP.6 02.12.1 02.12.2			a) ii)				a) ii)	b)	

-----